RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Sarthe

COMMUNE DE
SAINT-DENIS-D'ORQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 10 septembre 2026 à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 septembre 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Damien LEVRARD, Maire.

Présents : Damien LEVRARD, Annabelle MELAINE, Jean-Luc PAVARD, Adèle DOURET, Etienne SOW, Marc BAUDRY, Béatrice MARTIN, LEJEUNE Bernard, Julie LELONG, Sébastien HERIN, Christelle GALOPPIN, Christian BERGER, et Daniel FRANÇOIS.

Absents excusés : Alexandra VINCENT ayant donné procuration à Jean-Luc PAVARD et Cécile COUPÉ ayant donné procuration à Damien LEVRARD

Absents non excusés : Néant

Nombre de membres en exercice : 15 / Présents : 13 / Pouvoirs : 2 / Absent : 0

Secrétaire de séance : Madame Julie LELONG

DELIBERATION N°2026-044
Distributeur automatique de tacos et paninis

VU :
- le Code général des collectivités territoriales ;
- le Code général de la propriété des personnes publiques ;
- la demande adressée à Monsieur le Maire par Monsieur Jean-Louis GIBERT, reçue le 3 Août 2026 ;

CONSIDÉRANT :
- que le demandeur sollicite l'installation d'un distributeur automatique de tacos et de paninis sur l'emplacement communal libéré près du distributeur à pain ;
- que cette installation constituerait une occupation privative du domaine communal à des fins commerciales ;
- que la commune apprécie librement la suite à donner à cette demande au regard de l'intérêt général ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :
- de refuser la demande d'occupation d'un emplacement communal pour l'installation d'un distributeur automatique de tacos et de paninis ;
- de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision au demandeur.

ADOPTÉ :

Pour : 14	Contre : 1	Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

À Saint-Denis-d'Orques, le 10 septembre 2026,

La Secrétaire de séance
Julie LELONG

MAIRIE DE ST-DENIS D'ORQUES ★ 72 (Sarthe) ★

Le Maire
Damien LEVRARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217202787-20260910-2026-044-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2026
Publié le : 02/10/2026 20:31 (Europe/Paris)
Par : La Mairie de Saint-Denis-d'Orques
https://www.intramuros.org/saintdenisdorques/documents_administratifs/81112